



816, rue Principale, St-Herménégilde (Québec), J0B 2W0  
Téléphone : (819) 849-4443 / Télécopieur : (819) 849-6924  
[municipalite@st-hermenegilde.qc.ca](mailto:municipalite@st-hermenegilde.qc.ca)

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-HERMÉNÉGILDE**

### **AVIS PUBLIC DE CONSULTATION**

#### **AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 355 INTITULÉ :**

#### **« RÈGLEMENT 355 RELATIF À L'ENTRETIEN ET L'OCCUPATION DES BÂTIMENTS »**

1. Lors d'une séance tenue le 8 décembre 2025, le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde a adopté par résolution le projet de règlement nommé ci-dessus.
2. Le projet de règlement vise à s'assurer d'empêcher le dépérissement des bâtiments, de protéger les bâtiments contre les intempéries et de préserver l'intégrité de leur structure. Le tout afin de conserver un cadre bâti en bon état, salubre et fonctionnel sur le territoire de la Municipalité, notamment en ce qui concerne les bâtiments patrimoniaux, et ainsi se conformer à l'obligation de l'article 145.41 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1)*.
3. Le projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.
4. Une assemblée publique de consultation sera tenue le 19 janvier 2026, à 18 h 45 au Centre communautaire, sis au 776, rue Principale, à Saint-Herménégilde.
5. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
6. Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité, aux heures régulières d'ouverture et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HERMÉNÉGILDE, CE 9 décembre 2025

  
Directrice générale et greffière-trésorière

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Jeanne Bergeron, greffière-trésorière par intérim de la municipalité de Saint-Herménégilde, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut le 9 décembre 2025 en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, ainsi que dans le journal *Le Progrès de Coaticook*.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9 décembre 2025

  
Directrice générale et greffière-trésorière